



Réévaluation d'une donation trente ans après

Par **peluk**, le **26/03/2011** à **22:27**

Bonjour,

de son vivant, un père a réparti ses biens entre ses enfants par donation devant notaire, il y a 30 ans.. Parmi ces biens, certains terrains qui étaient agricoles sont constructibles aujourd'hui et ont pris bcp de valeur.

Un enfant se sentant léser, peut-il demander une réévaluation de ces terrains ?

Le notaire affirme qu'une expertise de ces terrains au prix actuel du mètre carré peut être envisagée. Qu'en pensez vous merci

Par **mimi493**, le **26/03/2011** à **22:32**

[citation]Un enfant se sentant léser, peut-il demander une réévaluation de ces terrains ?

[/citation] Evidemment, de toute façon, au décès du donateur, les biens donnés sont réévalués sauf si la donation était une donation partage

Par **amajuris**, le **26/03/2011** à **22:33**

bjr,

s'il s'agit d'une donation- partage le partage étant fait on ne peut plus faire de nouvelles évaluations des biens donnés, c'est le principe de la donation partage.

s'il s'agit de simples donations, elles seront évaluées au partage, donc au décès de votre père dans leur état au jour des donations.

cdt

Par **corima**, le **26/03/2011** à **22:56**

[citation]de son vivant, un père a réparti ses biens [/citation]

Vu la precision, mon avis est que ce monsieur ne l'est plus